

## **HOME TARGET**

Enseigne commerciale d'Alexis Amelot, indépendant en personne physique  
Avenue des Lilas, 32  
1300 Wavre  
B.C.E. 0542.597.016  
Téléphone : 0478644709  
Email : info@hometarget.be

### **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### **1. Champ d'application et définitions**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par le Client auprès de HOME TARGET et à tous les contrats de vente, en ce compris toute prestation de service accessoire.

Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de service émis par HOME TARGET.

Par Utilisateur, est visé toute personne, particulier ou entreprise, faisant appel aux services de HOME TARGET.

Sauf preuve contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance.

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales de vente devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des conditions générales de vente.

Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite de HOME TARGET, toutes les conditions générales et particulières d'achat du Client.

Le fait que HOME TARGET ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

#### **2. Offre, commande, contrat de service**

La commande, le contrat de service expriment le consentement du Client de manière irrévocable.



Le bon de commande précise au minimum et de manière ferme, le service (détail et objet des prestations, modalités pratiques d'exécution, conditions de paiement, délai de réalisation, etc.).

Le tarif indiqué dans l'offre de HOME TARGET reste valable pour une durée de trente (30) jours suivant la date du devis, sauf stipulation contraire.

HOME TARGET n'est liée par une demande de prestation que si le Client marque son accord sur l'offre de service qui lui a été adressée.

L'acceptation de l'offre de service, traduite par la signature du Client, vaut contrat.

Toute annulation, modification de commande ou du contrat de service par le Client doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de HOME TARGET.

### **3. La plateforme HOME TARGET**

La plateforme HOME TARGET propose divers services dans le domaine de l'immobilier tels que la mise en relation entre des personnes souhaitant vendre, acheter ou louer un bien immobilier et des professionnels du secteur (agent immobilier, notaire, gestionnaire locatif, ...) mais aussi la mise en relation avec des spécialistes en gestion immobilière, project management, expertise immobilière, audit énergétique, certificats PEB etc.

La plateforme est gratuite pour les particuliers, en revanche, les professionnels du secteur immobilier ne peuvent contacter les Utilisateurs qu'en s'abonnant aux services de HOME TARGET.

### **4. Modalités d'exécution du contrat**

Les prestations sont accomplies conformément au contrat (bon de commande) signé par le Client.

L'Utilisateur en recherche d'un bien immobilier s'inscrit sur le site internet de HOME TARGET, une adresse email @hometarget.be lui est ensuite attribuée. L'Utilisateur définit précisément les critères de sa recherche via un formulaire d'inscription.

Le Client qui a souscrit les services de HOME TARGET reçoit les demandes des Utilisateurs conformément à la méthode d'abonnement choisie et définie dans le contrat (bon de commande).

Le Client contacte les Utilisateurs de la plateforme par le biais de leur adresse email @hometarget.be

Le courriel envoyé sur l'adresse @hometarget.be sera déviée sur l'adresse que l'Utilisateur aura introduite dans le formulaire d'inscription. Cependant, cette adresse ne sera pas visible par le Client.



Chaque Utilisateur est libre d'accepter ou non une proposition de contact ou de service émanant du Client. HOME TARGET ne peut en aucun cas être tenue responsable lorsque l'Utilisateur refuse de transmettre ses coordonnées au Client.

Les délais d'envoi des annonces ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il en résulte notamment que dans le cas où ils ne seraient pas respectés, le Client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à HOME TARGET.

## **5. Obligations du Client**

Le Client s'engage à mettre à disposition de HOME TARGET et des Utilisateurs tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses prestations ainsi qu'à effectuer celles-ci dans les règles de l'art.

Le Client s'engage à détenir tous les agréments, autorisations et assurances requis pour l'exercice de sa profession.

Le Client a l'obligation de mettre à jour son profil et de vérifier que les informations figurant sur le site internet de HOME TARGET soient exactes. Le Client sera tenu pour seul responsable si ses informations ne sont pas mises à jour ou si celles-ci sont erronées.

## **6. Prix et Modalités de paiement**

Le prix s'entend pour les fournitures faites et/ou services prestés en Belgique, frais d'envoi et/ou de déplacement et TVA compris.

HOME TARGET se réserve toutefois le droit d'adapter ses prix, à tout moment, même après l'entrée en vigueur de la convention.

Sauf convention écrite contraire, les factures sont payables au comptant, en euro et au siège social de HOME TARGET.

Les contestations relatives aux factures doivent être formulées par écrit dans un délai de huit (8) jours à dater de la réception de la facture (date du cachet postal faisant foi), au siège social de HOME TARGET, sous peine d'irrecevabilité.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de toute somme due par le Client, quelles que soient les modalités de facilité de paiement octroyées auparavant.

À défaut d'un paiement à son échéance, HOME TARGET se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits.



## **7. Retard de paiement – clause pénale**

Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels d'un montant annuel de 10 % à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

Toute somme impayée à son échéance entrainera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15 % de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 50 euros, sans préjudice des frais éventuels de justice.

## **8. Rupture du contrat – clause pénale est**

En cas d'annulation du bon de commande, le Client redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à 20% du montant total de la commande.

## **9. Garanties et responsabilité**

Les prestations sont exécutées en conformité avec les législations en vigueur notamment en matière immobilière, fiscale et comptable.

Les prestations de HOME TARGET sont soumises à une obligation de moyen et non de résultat.

Sa responsabilité ne pourra être engagée que pour un défaut de négligence, de prévoyance ou d'incompétence.

La responsabilité de HOME TARGET vis-à-vis du Client est limitée aux dommages directs causés à ce dernier et à un montant maximal correspondant au prix de l'abonnement souscrit par le Client auprès de HOME TARGET calculé sur une base annuelle.

HOME TARGET ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de perte de production, manque à gagner, perte de contrats ou autres dommages quelconques indirects ou immatériels subis par le Client.

De plein droit et sans formalité, la responsabilité de HOME TARGET sera dérogée en cas d'événement ne permettant pas la poursuite normale de ses prestations, engendrant un retard, ou plus généralement, par un cas de force majeure. Il est entendu par « *cas de force majeure* » tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur, ces trois critères étant alternatifs.

Il en va de même en cas d'omissions, d'inexactitudes résultant de renseignements erronés transmis par le Client ou par un tiers.



Les articles, annonces et publicités paraissent sous la responsabilité exclusive du Client ou de l'Utilisateur. Le Client ou l'Utilisateur est seul responsable de tout préjudice qui serait causé à des tiers en raison du contenu ou de la forme de l'article.

HOME TARGET pourra appeler le Client ou l'Utilisateur en garantie pour récupérer toute somme qu'elle serait condamnée à payer à titre de dommages et intérêts suite au préjudice subi par un tiers en raison du contenu ou de la forme de l'article. Il en va de même pour le recouvrement des frais judiciaires que HOME TARGET devrait payer à la suite de l'instruction d'une telle procédure.

Le Client ou l'Utilisateur s'engage à être propriétaire des droits de reproduction de documents, photos, sigles, plans, etc., qu'il soumet pour publication.

Lorsque, à la suite d'une action en cessation ou autre, il est délivré une ordonnance judiciaire d'insertion d'un texte corrigé ou, le cas échéant, de publication d'un extrait ou du texte intégral d'un jugement, le Client ou l'Utilisateur est tenu de payer les frais de la publication imposée aux conditions tarifaires normales.

## **10. Propriété intellectuelle**

Les créations (supports informatiques, analyses, logos, logiciels, outils bureautiques, documentations...) de HOME TARGET sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

Les créations de HOME TARGET ne peuvent être utilisées par le Client que dans le cadre des conventions qui ont été conclues synallagmatiquement et uniquement sur le territoire belge, sauf autorisation expresse en sens contraire.

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter ou de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports informatiques, écrits ou autres ressources mis à disposition sans l'accord préalable et écrit de HOME TARGET.

HOME TARGET déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et aux services commercialisés et mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

## **11. Confidentialité et protection des données à caractère personnel**

HOME TARGET s'engage, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à respecter le secret professionnel et à faire montre de dignité, de probité et de délicatesse.

L'ensemble des données à caractère personnel récoltées dans le cadre des prestations de services visées par les présentes conditions générales est traité conformément à la loi du 8



décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. La finalité de cette récolte est le traitement des commandes et exécution des contrats conclus avec le Client.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Monsieur Alexis Amelot dont l'unité d'établissement est située à 1300 Wavre, Avenue des Lilas 32.

Toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données à caractère personnel, conformément au prescrit de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Pour mettre en œuvre ce droit il suffit de prendre contact, gratuitement, avec HOME TARGET, via l'adresse électronique suivante : [info@hometarget.be](mailto:info@hometarget.be) ou par courrier envoyé à l'adresse du siège social de HOME TARGET.

## **12. Réclamation**

Toute réclamation quelconque du Client ou de l'Utilisateur devra être effectuée immédiatement de manière verbale, confirmée par écrit au plus tard dans les 3 jours de la réalisation de la prestation ou du terme de celle-ci, cachet de la poste faisant foi.

HOME TARGET s'engage à mettre tout en œuvre pour trouver une solution amiable et convenant à toutes les parties.

Pour autant qu'une réclamation soit effectuée par le Client dans les délais prévus ci-avant, et pour autant que HOME TARGET l'accepte, le montant de celle-ci sera limité à la valeur facturée pour la création concernée.

## **13. Clause de médiation**

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation.

À cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de leur choix.

## **14. Tribunal compétent et droit applicable**

En cas de litige, seule la loi belge sera d'application et les juridictions de l'arrondissement de Nivelles seront seules compétentes pour trancher le différend.

